



## Budget Participatif : 3 projets sélectionnés - P.3

Le plan canicule est lancé !  
P.12

La SOHAG Academy arrive à  
Villers-le-Bouillet - P.10



# L'édito du Collège

Chères Villersaises, Chers Villersois,

Beaucoup posent le constat que globalement, l'agressivité, l'impatience et le côté revendicatif ont récemment pris de l'ampleur dans les rapports humains.

Il est difficile de déterminer l'origine du phénomène, mais nombreux sont ceux qui font un lien avec la période covid et les crises successives.

Profitions des vacances et des congés pour remettre le vivre ensemble au centre de nos vies et de nos villages.

Nous abordons la saison des soirées entre amis qui se prolongent, des barbecues et des travaux extérieurs : n'oublions pas d'être attentifs aux normes, mais surtout au savoir-vivre.

Les conflits de voisinage sont toujours difficiles à résoudre, alors même qu'il est facile de les prévenir si on accepte de se parler et de se respecter.

Avec un peu de bon sens et du dialogue, la vie est bien plus agréable.

Votre collège communal vous souhaite de passer un bel été et de bons congés !

François Wautelet, Bourgmestre  
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré, Marie Vandeuken, Echevin(e)s  
Philippe Ancion, Président du CPAS

## Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16, aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	-	8h30 - 12h	-	8h30 - 12h	8h30 - 12h sur rendez-vous
Après-midi	13h30 - 18h30 sur rendez-vous	-	13h30 - 18h30 sur rendez-vous	-	-

La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès du service concerné. Vous pouvez contacter l'administration communale au 085 616 299.

## Permanences

Le Service Population & État civil tient une permanence **sur rendez-vous** le lundi et le mercredi de 16h à 18h30 (excepté du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 **sur rendez-vous préalable uniquement**.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 18h30 **sur rendez-vous préalable uniquement**.

## Pour garder le contact



Commune de Villers-le-Bouillet  
PCS Villers-le-Bouillet



085 616 299



Commune de Villers-le-Bouillet



info@villers-le-bouillet.be



Commune de Villers-le-Bouillet



www.villers-le-bouillet.be

**Editeur responsable :**

Collège communal

**Coordination rédactionnelle :**

Cédric Willems, chargé de communication & de relations publiques

**Prochaine parution du 4530 :**

Fin septembre 2023

# Trois projets lauréats pour le 1<sup>er</sup> Budget Participatif

**L**es lauréats du Budget Participatif 2022 - 2023 de Villers-le-Bouillet sont connus. Trois projets ont été sélectionnés à la suite du vote citoyen, pour un budget total de 49.450€ !

Le Budget Participatif 2022 – 2023 de Villers-le-Bouillet entre dans sa phase de réalisation des projets. La population villeroise a déterminé, lors d'un vote organisé en ligne et en version papier au mois de février, les lauréats de cette première édition. Quatre projets étaient soumis au choix des citoyens. Trois ont finalement été retenus afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire de 50.000€ dédiée au Budget Participatif.

Ces trois projets sont : la végétalisation des aires de jeux, l'aménagement d'un espace de rencontre à Villers-le-Bouillet et l'agrément de l'aire de jeux de Villers-le-Bouillet par l'ajout de jeux. Une description de ces prochaines réalisations est disponible dans les encadrés ci-dessous. Un montant total de 49.450€ est dévolu



Les projets de l'ASBL VERSO, G. Berrewaerts et V. Bawin ont été retenus. ©VLB

à leur mise en oeuvre. L'appel à projets a été lancé en septembre 2022. Deux mois étaient laissés aux citoyens, groupes de citoyens ou associations pour déposer leur projet. Cinq candidatures ont été reçues au plus tard le 31 octobre 2023. La Commission Communale du Bud-

get Participatif a alors analysé la recevabilité des différents projets, sur base du Règlement du Budget Participatif. Quatre ont été jugés recevables, présentés et soumis au vote citoyen. Les trois projets ayant reçu le plus de votes ont finalement été sélectionnés. ■

## Végétalisation des aires de jeux

Mené par l'ASBL VERSO, ce projet a pour but l'ajout de plantations aux abords des différentes aires de jeux communales. La première à être aménagée sera celle de Villers-le-Bouillet, située en face de l'administration communale. « *Nous comptons créer un bosquet nourricier composé de différentes strates. Il y aura un arbre fruitier, des petits fruitiers, des arbustes mellifères et des vivaces mellifères, si possible comestibles* », explique Eve Serexhe-Fourneau. Des panneaux explicatifs et un parrainage par des classes ou des mouvements de jeunesse sont également envisagés. Un budget de 3.450€ est attribué à ce projet. ■

## Un espace de rencontre

Porté par Véronique Bawin, habitante de l'Espace Putzeys dans le centre de Villers-le-Bouillet, ce projet vise à amener un mieux vivre dans le quartier, du lien entre les citoyens et un autre regard sur les logements publics. Concrètement, un espace de détente, composé d'une pergola et de tables et de bancs en dur sera créé à proximité de l'Espace Putzeys et des terrains de pétanque déjà existants. « *On pourrait imaginer profiter de cet espace afin de mettre en place des animations, comme des moments dédiés aux jeux de société.* » 6.000€ sont prévus au budget afin d'aménager l'espace dans le cadre de la mise en oeuvre du projet. ■

## Des modules pour l'aire de jeux

Avec 40.000€ accordés, il s'agit sans conteste du plus grand projet de ce Budget Participatif 2022 – 2023. Avec Gaëtane Berrewaerts à sa tête, il vise à ajouter de nouveaux modules de jeux à la plaine de jeux située en face de l'administration communale, comme des balançoires, un tourniquet ou encore un module d'escalade. « *Le but est de la rendre plus attractive, notamment à des enfants de différents âges, avec des jeux sur lesquels ils peuvent s'amuser de façon autonome.* » Sa situation, à proximité de deux écoles du territoire et de l'administration communale, a également décidé Gaëtane Berrewaerts à déposer ce projet. ■

# PERMIS D'URBANISME :

**C**onstruire une maison ou transformer un bâtiment ne s'improvise pas. Un permis d'urbanisme doit, la plupart du temps, être demandé auprès de son administration communale ou de la Wallonie. Quelles sont les étapes et qui décide ? Nous répondons à certaines de vos questions.

L'augmentation de la population dans notre commune implique une urbanisation plus importante. Celle-ci est cependant encadrée par différentes législations. La délivrance d'un permis d'urbanisme, document écrit autorisant à effectuer des travaux d'urbanisme, permet à la Wallonie ou à la commune de s'assurer que celles-ci sont respectées afin de garantir un cadre de vie de qualité, une utilisation rationnelle du territoire et de ses ressources ainsi que de permettre une bonne coexistence entre les différentes activités. Une telle procédure s'effectue en plusieurs étapes.

## 1 La préparation du projet et du dossier

La première d'entre elle est de définir clairement son projet. Le type de procédure et sa durée pourront alors être déterminés. Certains travaux nécessitent en effet un permis d'urbanisme, alors que d'autres peuvent faire l'objet d'une procédure simplifiée ou encore ne nécessitent tout simplement pas de permis d'urbanisme.

Lors de la réflexion sur son projet et l'établissement du dossier, il est également important de garder à l'esprit qu'il doit être cohérent avec l'environnement et les règlements en vigueur. Le plan de secteur vous permet notamment de vérifier si la zone envisagée est susceptible d'être urbanisée. Toute parcelle située en zone d'habitat est susceptible de voir un jour une construction s'y établir. Le plan de secteur est accessible à tous via le Géoportail de la Wallonie.

Enfin, un premier contact avec l'administration communale est conseillé avant l'introduction d'une demande



**Avant de débuter des travaux d'urbanisme, pensez à vous renseigner auprès de**

de permis. Cela vous permettra de vérifier que la procédure envisagée est la bonne et de disposer de toutes les informations nécessaires.

## 2 Le dépôt d'une demande de permis

Une fois le projet établi et le dossier de demande de permis d'urbanisme préparé, place au dépôt de la demande auprès de l'autorité compétente, à savoir la commune ou la Wallonie. La commune délivre la majorité des permis d'urbanisme lorsque le demandeur est une personne privée. L'administration wallonne le

délivre dans le cas d'une demande provenant d'une autorité publique ou lorsque les travaux réunissent certaines conditions.

Lors du dépôt de la demande, le dossier doit comprendre toute une série de documents qui permettent de comprendre le projet et sa place dans son environnement immédiat (plans, photos...). Ces documents varient en fonction des travaux envisagés.

## 3 Le traitement de la demande par les services

Une fois le dossier déposé, les services communaux ou régionaux véri-

# COMMENT ÇA MARCHE ?



voire administration communale. ©Pixabay

fient si le dossier est complet. Si tel est le cas, un accusé de réception sera envoyé. Sinon, un courrier reprenant les documents manquants vous parviendra. Un délai de 20 jours est accordé pour cette analyse.

Le délai d'instruction de votre demande par les services compétents débute à l'issue de ces 20 jours. Il varie d'une procédure à l'autre. Durant cette étape, l'avis de certaines instances pourra être sollicité, comme par exemple celui de la zone de secours, de la Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité, des impétrants...

Dans certaines situations, la législation impose également une consultation du public afin de permettre aux riverains de formuler leurs remarques. Cela s'effectue via un avis d'annonce de projet ou une enquête publique. L'autorité compétente n'est pas tenue de satisfaire aux demandes des réclamants, mais si cela n'est pas le cas, elle devra expliquer les raisons de sa décision.

Enfin, la demande pourra être transmise au fonctionnaire délégué de l'administration wallonne pour avis. Le Collège communal doit suivre cet avis ou peut aller à son encontre lors

de la prise de décision.

## 4 L'octroi du permis d'urbanisme

Une fois l'ensemble des avis rassemblés, le dossier est présenté au Collège communal ou au fonctionnaire délégué qui décidera de l'octroi ou du refus de permis. Cette décision sera prise sur base de la législation applicable et de son respect.

Une fois le permis obtenu, le demandeur doit encore attendre un délai de 30 jours avant de pouvoir débiter les travaux. Durant cette période, le fonctionnaire délégué peut en effet aller à l'encontre de la décision communale et décider de suspendre le permis.

Lorsque ce délai est dépassé, le demandeur pourra débiter ses travaux dans une période de 2 ans. Ils doivent enfin être achevés dans les 5 ans, sous peine de péremption du permis d'urbanisme. ■

### LE SDC, BASE DE LA DÉCISION

La Commune de Villers-le-Bouillet dispose d'un Schéma de Développement Communal (SDC) depuis 2011. Il s'agit d'un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal qui sert de ligne de conduite dans le but de contrôler l'évolution de l'espace et son aménagement de manière cohérente. Il s'agit d'un cadre de référence qui va guider les agents communaux dans la gestion quotidienne du territoire.

La volonté reprise dans le SDC est de favoriser une plus grande densité de bâti et une mixité de fonction plus grande en zone d'habitat, principalement dans les centres des villages, avec Villers-le-Bouillet comme principal pôle. Le schéma de développement communal est consultable par tout un chacun via le site internet communal. ■

# Un espace de **street workout** à Vaux-et-Borset

L'aménagement d'aires de jeux dans les différents villages de l'entité avance. La première d'entre elles, celle de Vaux-et-Borset verra le jour cet été. Un espace de street workout sera installé à proximité du RFC Vaux. Il s'agit d'un loisir mêlant gymnastique et musculation avec le poids du corps. Différents agrès permettront d'effectuer divers exercices.

Les travaux d'installation de ce nouvel espace ont débuté début mai par la préparation du site par les ouvriers communaux et la mise en place de la dalle qui accueillera les différents agrès par la société IDEMA. Ils se poursuivront durant les vacances scolaires par la pose des agrès et l'agrément de l'espace par une table de pique-nique.

Par la suite, le village de Warnant devrait être équipé d'une aire de jeux dans le courant de l'année 2024. Là, c'est un skatepark qui verra le jour sur



Les agrès seront placés durant l'été sur la dalle déjà érigée. ©VLB

le parking de la maison de quartier, également à proximité des installations du RFC Warnant. Ce projet a été conçu en collaboration avec plusieurs

jeunes du village qui ont effectué une demande auprès du Service Jeunesse pour la mise en place d'une telle infrastructure. ■

## Le cimetière de Fize enherbé



©VLB

La Commune de Villers-le-Bouillet poursuit sa végétalisation des cimetières communaux. Après Vieux-Waleffe, Dreye, Vaux-et-Borset et Warnant, celui de Fize-Fontaine a été enherbé au mois d'avril. Cette politique menée depuis quelques années permet un entretien plus facile de ces lieux suite à l'interdiction d'utilisation de produits phytos dans les espaces publics. Nous rappelons d'ailleurs que l'utilisation d'eau de javel est interdite. ■

## Nouvelle chaudière à Warnant



©VLB

L'église de Warnant est équipée d'un tout nouveau système de chauffage depuis plusieurs semaines, l'ancien n'étant plus fonctionnel. Une nouvelle chaudière au mazout, reliée à un générateur à air chaud, permet maintenant de redonner de la chaleur à ce lieu de culte qui est propriété communale. L'ensemble du local chaufferie a également fait l'objet de transformations afin de répondre aux normes de conformité. ■

## Un gyrobroyeur pour les Travaux



©VLB

Le Service Travaux & Entretien bénéficie d'un nouveau gyrobroyeur depuis le mois de mai dernier. Utilisé par l'équipe « Environnement et Espaces verts », il permet à nos ouvriers communaux d'effectuer des tontes d'herbe ou de broussailles sur des terrains plus importants ou accidentés de notre territoire. Il remplace un matériel identique qui n'était plus fonctionnel. Un investissement de 5.808€ TVAC a été réalisé dans le cadre de cet achat. ■



# Ma salle de bain ZD

## petit matériel

+ d'économies  
- de déchets !

Cotons-tiges, limes à ongles, mouchoirs, etc.  
Avec leur alternative réutilisable,  
faites **10€ d'économies**/an/personne



### Comment les choisit-on ?

Si on tient aux **cotons-tiges** (par ex. pour les enfants),  
on privilégie alors ceux en bois dont le coton est bio  
pour éviter des désastres sur l'environnement.

Pour les **mouchoirs en tissu**, on les préfère en matières  
naturelles (avec label GOTS ou Oeko-Tex).

Si vous ne savez pas vous passer de **mouchoirs en papier**,  
optez pour du papier recyclé (label PEFC, FSC  
ou Der Blaue engel).

### On les entretient comment ?

**Les disques démaquillants et mouchoirs en tissu** vont  
à la machine avec le reste du linge (30 ou 40°). De temps  
en temps, à plus haute température (40 à 60°) pour  
bien les nettoyer ou quand on est malade + un bon coup  
de fer à repasser avec de la vapeur pour aseptiser.

**Le cure-oreille** se nettoie à l'eau claire après chaque utilisation  
**La lime à ongles** 1x/mois avec une brosse, de l'eau et du savon

Retrouvez les bonnes adresses, astuces & tutos  
pour une salle de bain Zéro Déchet  
sur [www.intradel.be/sdbzd](http://www.intradel.be/sdbzd)

BONUS

Tout le monde se lave  
en machine, simplement !

# En balade avec son chien, quelles sont les règles ?

**S**ortir faire une promenade avec son chien est une activité quotidienne pour beaucoup de propriétaires. Mais de telles balades peuvent parfois occasionner des nuisances. Il est donc préférable de rappeler certaines règles de bonnes conduites prévues par le règlement général de police lorsque l'on se trouve en rue avec son animal de compagnie.

Tout d'abord, les détenteurs d'un animal doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la sûreté ou la commodité du passage. Les chiens doivent par exemple être tenus en laisse lorsqu'ils circulent sur la voie publique, y compris dans les sentiers et chemins de promenades présents sur notre territoire. Cela participe à la sécurité de tous les usagers et des autres chiens. Notre agent constatateur et les agents de quartier sont souvent confrontés à cette problématique et doivent effectuer de nombreuses remarques aux propriétaires des animaux non tenus en laisse.



**Un chien doit toujours être tenu en laisse sur la voie publique. ©Pixabay**

Un deuxième problème assez fréquemment rencontré est celui des déjections. Il n'est pas rare, en se promenant, de découvrir des excréments sur le trottoir ou dans des sentiers fréquentés. Le Règlement général de police prévoit que toute défécation d'animal devra être immédiatement enlevée par les soins du propriétaire

ou du gardien de l'animal. Il est donc important pour tout détenteur d'un chien de se balader avec un sac afin de ramasser les déjections. Des sacs spécifiques ont d'ailleurs été distribués par l'Agent constatateur à l'occasion du Marathon de la propreté BeWapp. Un PV peut être dressé pour toute infraction constatée. ■

## LES AUTEURS DE DÉPÔTS SAUVAGES TRAQUÉS GRÂCE AUX CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Vous l'avez sans doute remarqué, de nouveaux panneaux de signalisation ont fait leur apparition aux différentes entrées de notre territoire et à proximité des bretelles de sortie de l'autoroute E42. Ces nouveaux pictogrammes signalent l'existence de caméras de surveillance et surtout informent tout un chacun qu'il entre dans une zone de surveillance.

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités commises à Villers-le-Bouillet, plus particulièrement les dépôts sauvages, la Commune a en effet décidé de s'équiper de caméras de surveillance. Livrées fin de l'année 2022, elles peuvent maintenant pleinement être utilisées par l'agent constatateur et les services de police. La dernière étape du dossier permettant leur



**Aux entrées du territoire. ©VLB**

usage a été franchie lors de la séance du Conseil communal du mois de mai. Il a en effet rendu un avis positif à l'utilisation des caméras de surveillance sur l'ensemble du territoire communal, après avoir obtenu un avis favorable de la zone de police Meuse-Hesbaye, comme le prévoit la loi « Caméra ».

Le dispositif employé est mobile, ce qui permettra son déplacement en divers endroits de notre territoire considérés comme problématique en termes de dépôts sauvages. Si ces infractions font déjà souvent l'objet d'une poursuite, les caméras de surveillance permettront d'identifier plus facilement les auteurs de dépôts sauvages et, dès lors, de les poursuivre. ■



## FEU D'ARTIFICE : AUTORISATION NÉCESSAIRE

Vous désirez faire usage de feux d'artifice à l'occasion d'un mariage ou d'une festivité que vous organisez ? L'usage d'engins pyrotechniques est conditionné par diverses réglementations, comme par exemple le Règlement général de police ou le Règlement zonal d'incendie.

Il est donc nécessaire d'obtenir diverses autorisations afin de pouvoir faire usage de feux d'artifice sur notre territoire. La première d'entre elles est une autorisation du SPF Mobilité et Transports, direction générale du transport aérien. Une grande partie du territoire de Villers-le-Bouillet est en effet intégrée dans la zone d'exclusion aérienne liée à l'aéroport de Liège Airport.

### Une demande au plus tard 30 jours avant le tir

Une fois cette autorisation obtenue, une demande d'autorisation doit être déposée à l'administration communale au plus tard 30 jours avant l'événement. Cette demande devra comprendre diverses informations, dont notamment :

- le lieu, la date et l'heure du feu d'artifice ;
- une estimation de la quantité totale de matériel pyrotechnique actif qui sera tiré ;
- l'identification du responsable technique ;
- Diverses attestations ;
- l'autorisation délivrée par le SPF Mobilité et Transport ;
- un plan à l'échelle du lieu du feu d'artifice.

Cette demande sera examinée par les services communaux, mais également par la zone de police et la zone de secours afin de recueillir les différents avis. En fonction des retours, le bourgmestre délivrera ou non l'autorisation.

Enfin, une déclaration environnementale de classe 3 doit être introduite auprès du Service Cadre de Vie de la Commune de Villers-le-Bouillet dans le même délai. ■

# Mérites villersois : appel à candidats



Les lauréats 2022. ©VLB

Récompenser les initiatives se déroulant sur le territoire de l'entité de Villers-le-Bouillet ou ayant un lien direct avec la commune ou promotionnant Villers-le-Bouillet, c'est l'objectif des Mérites villersois. L'appel à candidatures pour l'édition 2023 de ces Mérites villersois est ouvert jusqu'au 4 septembre 2023.

Quelles sont les différentes catégories ?

#### • Le Mérite associatif

Anciennement dénommé « Prix de la Vie Associative », ce mérite est attribué à une association ou à un comité, à l'exclusion du secteur sportif, qui participe au développement de la cohésion sociale et dont les actions sont réalisées sans but lucratif. Soit l'action globale, soit un projet particulier peut être récompensé par un prix de 500€. L'association ou le comité doit posséder son siège social et/ou avoir ses principales activités sur le territoire de l'entité communale de Villers-le-Bouillet.

#### • Le Mérite culturel

Ce prix concerne donc le domaine culturel et toutes ses disciplines, entre autres la musique, l'expression corporelle, l'expression orale, la littérature, les arts plastiques... Il peut être décerné à une personne ou à un(e) comité/association qui développe des activités sur le territoire de Villers-le-Bouillet ou, si les activités se déroulent en dehors du territoire

communal, avoir un lien direct avec Villers-le-Bouillet ou promouvoir la Commune.

#### • Le prix du commerçant

Par ce troisième prix, les Autorités communales veulent mettre à l'honneur tout commerçant ayant son siège social et/ou ses principales activités sur le territoire de l'entité communale de Villers-le-Bouillet qui a réalisé une action au profit des Villersois ou de toute autre personne ou association.

#### • Le prix citoyen

Ce dernier trophée met en exergue une personne domiciliée à Villers-le-Bouillet ou membre d'un club ou d'un groupement villersois ou qui a réalisé une action remarquable sur le territoire de l'entité de Villers-le-Bouillet.

Comment participer ?

Vous vous reconnaissez dans l'une de ces catégories ou vous connaissez une personne, un club, une association, un comité qui mériterait d'être récompensé pour une ou plusieurs actions menées durant l'année 2022 ? Déposez la candidature auprès de l'administration communale pour le lundi 4 septembre au plus tard ! Le dossier peut être envoyé par courrier postal ou envoyer par courrier électronique à l'adresse [communication@villers-le-bouillet.be](mailto:communication@villers-le-bouillet.be) avec la mention « Candidature aux Mérites villersois ». ■

# La SOHAG Academy arrive à Villers-le-Bouillet !

Une nouvelle activité prend ses quartiers au hall des sports à partir de la rentrée scolaire prochaine ! La SOHAG Academy propose un programme de découvertes sportives à destination des enfants de 4 à 12 ans. Ils auront la possibilité de s'initier à différentes disciplines tout au long de l'année scolaire.

L'approche de la SOHAG Academy est basée sur l'aspect ludique de l'activité, l'aspect technico-pratique étant abordé plus tard en club pour les enfants qui souhaitent persévérer dans la discipline. Il s'agit donc bien d'éveiller la curiosité de l'enfant vis-à-vis des sports choisis et non de remplacer le travail en profondeur effectué par les différents clubs sportifs.

Sports raquettes, sports collectifs, sports individuels, sports découvertes, arts martiaux... Le panel proposé est large et permet aux enfants de goûter aux différents axes existants dans le milieu du sport. Concrètement, les enfants ont l'occasion



Une découverte ludique de différents sports. ©SOHAG

de choisir 3 modules différents sur l'année, y compris dans les séances proposées dans d'autres communes que Villers-le-Bouillet. Waremme, Hannut, Burdinne, Oreye, Geer et Verlaine sont également partenaires de la SOHAG Academy.

Envie de faire plus ample connaissance avec l'ASBL SOHAG ? Elle organise des stages d'été au hall des sports. Deux fois deux stages sont proposés les semaines du 10 juillet et du

14 août. Au programme: Fort Boyard/ sports découvertes, Les Clowns acrobates/ sports découvertes, Mini art-kids / super-héros et Ninjas warrior/ sports raquette ! ■

Pour plus d'informations :

- [www.sohag.org](http://www.sohag.org)
- [info@asbl-sohag.com](mailto:info@asbl-sohag.com)
- 0496 29 68 00
- Service ATL Commune de Villers-le-Bouillet - 085 308 812 - [jessica.robert@villers-le-bouillet.be](mailto:jessica.robert@villers-le-bouillet.be)

## A LA RECHERCHE D'UN STAGE ?

Vous êtes à la recherche d'un stage pour votre enfant durant les vacances d'été ?

Rendez-vous sur le site web de la Commune de Villers-le-Bouillet. En page d'accueil, vous retrouvez tous les stages communiqués triés par date. Sur la page du Service Accueil Temps Libre, vous avez la possibilité de retrouver ces mêmes stages répartis selon leur thème global. N'hésitez pas à consulter notre site web régulièrement pour être tenu informé des nouveautés.

Vous êtes opérateurs et vous proposez des stages à Villers-le-Bouillet ? Merci de prendre contact avec Jessica Robert, Coordinatrice ATL au 085 308 812 ou par mail à [jessica.robert@villers-le-bouillet.be](mailto:jessica.robert@villers-le-bouillet.be). ■

## A LA DÉCOUVERTE DES LANGUES AVEC L'ASBL SPEECH SPLASH

L'ASBL Speech Splash, en collaboration avec le Service d'Accueil Temps Libre (ATL) de la Commune de Villers-le-Bouillet, propose de nouveau des ateliers d'éveil en langue étrangère durant l'année scolaire.

Au sein de leur école, les enfants ont l'occasion de découvrir une autre langue de manière ludique. Les ateliers sont organisés en petits groupes de 5 à 8 enfants maximum, afin de permettre une interaction entre l'animateur et chacun des participants, au travers d'une méthode douce et innovante. Via des activités diversifiées et des supports choisis avec soin, l'animateur va stimuler l'enfant afin



de lui permettre de s'épanouir tout en développant de nouvelles connaissances et compétences.

Ces ateliers se déroulent après 16h et une petite activité est organisée en fin d'année afin de permettre aux parents de découvrir les progrès de leur enfant.

### En pratique

- [info@speech-splash.be](mailto:info@speech-splash.be)
- 0496 08 14 04 ■

# Service Citoyen : les jeunes réfléchissent à leur avenir

Le Service Citoyen est un programme pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont prêts à s'engager, pendant 6 mois, dans le projet solidaire de leur choix.

Le Service Citoyen invite à choisir parmi un catalogue de missions dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de l'aide aux personnes ou bien encore de l'éducation par le sport. Ces missions sont proposées par des organismes d'accueil, associations et services publics, tels que parcs naturels, fermes pédagogiques, centres d'accueil pour réfugiés, maisons de repos, bibliothèques, centres culturels...

## 6 mois, 4 jours par semaine

En choisissant une mission, les jeunes s'engagent à s'y rendre pendant les 6 mois que durent le programme, 4 jours par semaine. Ils font alors partie intégrante de l'équipe de travail. Il est également possible de participer à une mission complémentaire de maximum 12 jours qui se déroule dans un secteur ou dans une communauté linguistique différents.

Le service Citoyen permet également de vivre des formations autour de



Plus qu'une mission, le Service Citoyen permet aux jeunes de se former. ©SC

l'interculturalité, de la démocratie, de l'éco-citoyenneté et de la communication interpersonnelle, de passer le brevet européen de premiers secours (BEPS). Les jeunes participent aussi à des chantiers ponctuels et des moments d'échange avec les autres membres de leurs promotions. Bientôt, des séances d'information auront lieu sur notre commune... N'hésite pas à consulter la page Facebook du Plan de cohésion sociale de Villers-le-Bouillet ([www.facebook.com/pcsvillerslebouillet](http://www.facebook.com/pcsvillerslebouillet)), un événement sera créé sous peu ! ■

## EN PRATIQUE

Tu as :

- Entre 18 et 25 ans ;
- Envie de réfléchir à ton avenir ;
- l'ambition de te rendre utile pour toi ?

Un Service Citoyen est alors fait pour toi !

Plus d'informations :

- [service-citoyen.be](http://service-citoyen.be)
- 02 256 32 44
- [info@service-citoyen.be](mailto:info@service-citoyen.be) ■

## DES SORTIES LUDIQUES POUR LES VILLERSOIS ORGANISÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse de la Commune de Villers-le-Bouillet organise depuis peu des sorties destinées aux jeunes villersois et villersois. Le 30 mai, la première activité a emmené les participants à la découverte de Villers-le-Bouillet et de ses villages lors d'une balade à vélo. Lucie, Hugo et Bastien y ont participé dans la bonne humeur.

Une deuxième sortie est d'ores et déjà programmée par le Service Jeunesse. Elle se déroulera le mardi 11 juillet 2023, vers 14h. Cette fois-ci, l'éducateur communal emmène



Prochaine sortie : bowling ! ©Pixabay

les jeunes villersois et villersois au bowling de Huy. Le transport vers Huy s'effectuera au moyen du taxi social. Le tout, à savoir le transport et la partie de bowling, sont pris en charge par la Commune de Villers-le-Bouillet.

Tu souhaites participer aux activités ou tu as des idées de sorties ? Prends contact avec Tom Close, éducateur communal, Service Jeunesse de la Commune de Villers-le-Bouillet au 0472 222 829 (appel ou sms) ou par mail à [tom.close@villers-le-bouillet.be](mailto:tom.close@villers-le-bouillet.be). ■

# Le plan canicule et pics d'ozone 2023 est lancé !



Le CPAS de Villers-le-Bouillet cible particulièrement les seniors de plus de 65 ans. ©Pixabay

**A**près un été 2022 chaud et sec, le CPAS met en œuvre une nouvelle fois son plan canicule, destiné aux aînés. Cette action vise les seniors de plus de 65 ans isolés ainsi que les ménages de plus de 70 ans.

Dans un premier temps, un courrier leur a été adressé afin de les informer des bons réflexes à adopter en cas de fortes chaleurs et de mettre à jour les données des personnes souhaitant être contactées en cas de canicule. Cette liste permet, en cas d'activation du plan wallon « forte chaleur et pics d'ozone », de prendre contact avec les personnes inscrites afin de s'informer de leur état de santé et de savoir si elles ne manquent de rien. Mais cette liste pourra également servir à entrer en contact lors d'autres événements, comme les intempéries par exemple. L'étudiante engagée par le CPAS réalise également des visites au domicile des aînés isolés. Cela permet d'établir un premier contact, de présenter le plan et de cerner les éventuels be-

soins auxquels le CPAS pourrait répondre : taxi social, aide financière, aide au logement ou allocations de chauffage...

Les années précédentes, nous avons vu à quel point les familles et voisins s'organisaient pour s'assurer du bien-être de leurs aînés. L'entraide et la bienveillance semblent être des valeurs bien présentes au sein de notre commune et nous pouvons nous en féliciter.

Cette année encore, soyons solidaires ! Prenons le temps de visiter nos grands-parents, nos voisins lors de vagues de chaleur pour être sûrs qu'ils ne manquent de rien.

Pour toutes informations complémentaires ou si vous connaissez des personnes isolées qu'il serait bon que nous puissions contacter dans le cadre de ce plan canicule et pics d'orzone, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS de Villers-le-Bouillet, par téléphone au 019 67 92 00 ou par mail à [cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be](mailto:cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be). ■

## LES BONS RÉFLEXES

Pendant une vague de chaleur, quelques mesures simples peuvent protéger les personnes âgées de la chaleur :

- réduire l'activité physique ;
- boire en quantité suffisante (au moins 1,5 l par jour, sauf indication contraire du médecin) ;
- se rafraîchir par des pulvérisations d'eau fraîche, l'application de lingettes ou gants de toilette humides ou des douches et bains frais ;
- se protéger par le port de vêtements amples et léger, de préférence en coton, en gardant les pièces aussi fraîches que possible, en restant dans la pièce la plus fraîche aux heures les plus chaudes ou l'organisation d'une sortie dans un lieu climatisé. ■

# Crèche et glanage parmi les actions phares 2022

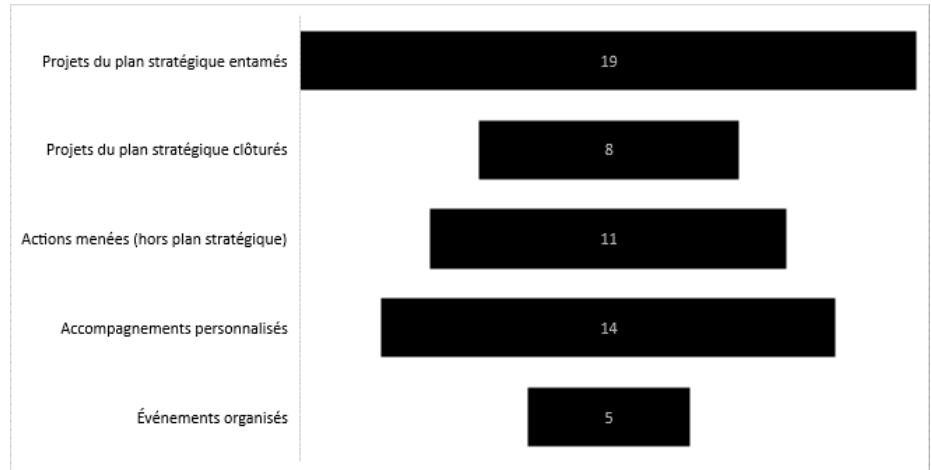
L'ADL est une Régie Communale Autonome (RCA) dont le rôle est de renforcer le tissu économique villersois dans le but de faire émerger des projets porteurs pour la commune.

Concrètement, l'ADL réunit les différents acteurs du monde économique et social pour favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux afin de mener des actions créatives et stimulantes. À cela s'ajoute tout un travail de valorisation du territoire et de son potentiel (tant en interne qu'en externe), et d'accompagnement de différents porteurs de projet. Afin de parvenir à ses objectifs, l'ADL se dote à chaque agrément, à savoir tous les 6 ans, d'un plan stratégique, validé par la Région wallonne, qui couvre une période de 6 ans. Celui-ci est élaboré sur base d'une étude approfondie du territoire. Le plan stratégique, véritable cadre de référence des actions à entreprendre, contient des objectifs à court, moyen et long terme.

Chaque année, l'ADL fait un état des lieux des actions menées au cours des douze mois précédents dans le cadre de son rapport d'activités, document qui est également présenté en séance publique du Conseil communal. Nous vous en présentons un court aperçu non-exhaustif.

Parmi les projets phares de l'année 2022 menés par l'ADL, se trouve sans doute celui de la crèche communale. Afin de répondre au manque de places d'accueil de la petite enfance, la Région wallonne a lancé l'appel à projets « Plan Cigogne +5.200 ». L'ADL a coordonné la réalisation du dossier de candidature de la Commune de Villers-le-Bouillet pour la construction d'une crèche de 21 places. En janvier 2023, la Commune a reçu la confirmation de la retenue de son projet par la Région, une heureuse nouvelle pour Villers-le-Bouillet.

Un autre projet réalisé et qui était



## 19 projets ont été entamés en 2022 et 8 clôturés. ©ADL

inédit jusque-là est celui du « Glanage villersois ». Bien qu'existant depuis au moins le Moyen-Âge, le glanage est tombé en désuétude depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'une pratique où les glaneurs ont le droit de ramasser à la main des produits restés ou tombés au sol après la moisson. Le projet, mené conjointement avec la Commission agri-rurale, vise à systématiser le glanage à Villers-le-Bouillet et cela a été un franc succès. Plus de 750 personnes se sont enregistrées dans la base de données pour être alertées des glanages. En 2022, 2 glanages ont eu lieu (petits pois et oignons). Le glanage permet de lutter contre la perte alimentaire et de rapprocher le consommateur de l'agriculteur.

## Plan stratégique, mais pas que...

Le travail de l'ADL requiert d'être particulièrement opportuniste. Ce fut le cas en 2022 avec, notamment, l'appel à projet « Cœur de village » pour lequel l'ADL a apporté une aide active dans la conception du dossier de candidature. Le projet de refonte du cœur de village de Fize-Fontaine a ainsi été retenu dans le cadre de l'appel à projets.

De plus, l'ADL a mené 11 actions hors plan stratégique, pas moins importantes, notamment pour le commerce villersois : Digital Commerce, Virtual Shopping Days, Contenants Bienvenus, Weekend du Client...

En tout, en 2022, l'ADL a entamé 19 projets de son plan stratégique et en a clôturé 8. En outre, pas moins de 5 événements ont été organisés ou coorganisés par l'ADL.

L'accompagnement des porteurs de projet, commerçants, indépendants et entreprises, est un volet non négligeable de l'action quotidienne de l'ADL. La grande connaissance du territoire et de ses différents acteurs par l'ADL constitue une réelle plus-value pour les acteurs économiques locaux. En 2022, 14 accompagnements individuels ont été réalisés, tant en développement d'entreprise qu'en réponse aux problèmes soulevés par les demandeurs qui trouvent en l'ADL un partenaire à l'écoute, réactif et efficace. C'est le constat fait par ceux-ci au sortir de cet accompagnement.

Un bilan somme toute très positif qui est le résultat d'une veille stratégique quotidienne et de contacts réguliers et privilégiés avec ceux qui font l'économie de Villers-le-Bouillet. ■

# Des bénévoles recherchés pour le temps de midi

Comme chaque année, en vue de la rentrée scolaire du mois d'août prochain, la Commune de Villers-le-Bouillet recrute du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi. Sous convention de bénévolat, ces personnes surveillent les élèves de l'école communale de Villers-le-Bouillet durant le service des repas par le personnel communal et lors de leur présence en cour de récréation.

Les prestations demandées s'effectuent 4 heures par semaine, à savoir chaque jour sauf le mercredi, de 12h25 à 13h25 à l'implantation de Villers-le-Bouillet de l'école communale. Elles débutent le lundi 28 août 2023 et se terminent le vendredi 5 juillet 2024. Il n'y a cependant pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés et les jours de conférences pédagogiques. Les personnes intéressées seront engagées sous convention de bénévolat, actuellement rémunérées à 13,57€ nets par heure de prestation. Toute personne de plus de 15 ans peut être bénévole, quel que soit son



**La surveillance s'effectue également pendant le service des repas. ©VLB**

statut (demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...). La Commune souscrit en faveur du bénévole une assurance RC et AT.

## Comment postuler ?

Les candidatures doivent parvenir pour le vendredi 4 août 2023 au plus tard, à l'attention du Service des Res-

sources Humaines, rue des marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet. Elles devront se composer d'un CV, d'une lettre de motivation avec photo, datée et signée, et d'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de 3 mois.

Pour toute information, vous pouvez prendre contact avec Madame Odile Marler au 085 616 287. ■

## AU MARCHÉ AVEC LE PCS

Dans le cadre de l'action « facilitation d'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur », le PCS se rend à divers marchés, par exemple à Wanze, Waremme et Seraing. Cette activité est GRATUITE ! Le transport se fait avec le taxi social du CPAS (Vilé'bus) et le nombre de places est limité à 8 personnes.

Vous souhaitez vous joindre à nous ? Contactez Tom CLOSE au 0472 222 829 ou par mail à tom.close@villers-le-bouillet.be. Les dates des prochaines sorties au marché seront publiées sur la page Facebook du PCS. ■

## CURE DE PLEIN AIR : RÉUSSITE AU PRINTEMPS AVANT L'ÉTÉ

Pour la première fois, la Cure de plein air était également organisée durant les vacances de printemps. Une cinquantaine d'enfants ont été accueillis par jour, toujours selon la formule qui fait le succès de ce moment de détente.

Au programme de ces 2 semaines : ateliers divers (sportifs, culinaires, grands jeux, bricolage...), sortie bowling, escape game au Fort de Huy, châteaux gonflables... ! Un réel succès pour cette 1ère édition !

La Cure de plein air reviendra en formule réduite cet été. Etant donné que les vacances scolaires sont ré-

duites, seules 4 semaines sont organisées du 17 juillet au 11 août.

Les inscriptions sont ouvertes et se font en ligne via le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet (villerslebouillet.guichet-citoyen.be). Une identification forte via eID ou itsme est nécessaire. Un paiement en ligne est également demandé. Attention, les inscriptions se clôturent le 7 juillet 2023.

Renseignements :

Service Accueil Temps Libre - Jessica Robert - 085 308 812 - jessica.robert@villers-le-bouillet.be ou cure@villers-le-bouillet.be. ■



Nous vous avons souvent parlé des projets de notre mouvement (local et indépendant) et de notre vision.

Nous avons aussi abordé nos réalisations, et nous y reviendrons.

Nous continuons à nous réunir, à réfléchir et à œuvrer pour construire le Villers de demain.

De nouveaux sympathisants nous contactent et/ou nous rejoignent, nous faisant part de leurs suggestions et de leurs idées : ce faisant, ils s'inscrivent parfaitement dans notre démarche de mouvement participatif, au sein duquel chacun est considéré, écouté et bienvenu.

Le travail est une valeur essentielle.

La famille et l'éducation sont pareillement des fondamentaux.

Les beaux jours arrivent et, avec eux, le temps de bénéficier d'une pause professionnelle, ou de se l'accorder.

Villers Demain (VIDEM) vous souhaite des mois d'été reposants et récupérateurs.

Retrouvez-vous en famille : il est prouvé que le temps de qualité qu'on y passe est bénéfique pour tous ses membres. Les moments familiaux sont plus importants encore chez l'enfant : il est démontré qu'ils lui procurent davantage de bien-être et ont une influence positive son développement cognitif, social et émotionnel, ainsi que sur ses futurs choix de vie.

Profitez des beaux jours pour passer du temps avec ceux que vous aimez.

A bientôt.



Chères Villersois, Chers Villersois, A l'heure d'écrire ces quelques lignes, nous voilà déjà à la veille des vacances d'été, une première année selon les nouveaux rythmes scolaires. La commune a, d'ailleurs, adapté les services de la plaine de jeu pour y répondre faisant une session durant les vacances de printemps et vous y avez répondu nombreux, démontrant par là le besoin quant à cette initiative !

Nous poursuivons également notre projet « plaines de jeux dans les villages » : des modules sont en cours de réalisation à Vaux-Borset et le skatepark à Warnant -Dreye est sur les rails !

Le soleil a, aujourd'hui, fait son retour pour la plus grande joie d'entre nous. Il est d'ailleurs annoncé un été « chaud » et l'été rime avec festivités !

Notre commune n'en manquera pas durant cette période estivale : Balade gourmande ou apéritive, apéro on the road, découverte du site de la Sablière (visite guidée), fête de la musique, tournoi de sports, fêtes locales... Nous nous réjouissons de vous revoir à ces événements qui animeront nos villages !

Les 16 et 17 septembre, nous travaillons avec le comité culturel à l'organisation d'un week-end festif, nouvelle formule. Nous avons voulu fédérer autour de cet événement et de nombreuses associations ont répondu positivement à notre invitation. Un programme bien chargé vous attend, jeux de 7 à 77 ans par équipes, spectacles, remise de prix, soirée et encore bon nombre de surprises !

A vos agendas donc, réservez vos dates et profitez de ce bel été!

Bonnes vacances !

GénérationS4530



Avec la mise en œuvre des allées végétales au cimetière de Fize-Fontaine, la quasi totalité de nos espaces de repos ont maintenant bien entamé leur reconversion et leur adaptation aux impératifs d'une gestion plus raisonnée et raisonnable de nos espaces publics. Si cette transition est nouvelle chez nous, elle est déjà bien ancrée dans les esprits anglo-saxons où s'y côtoient tantôt des zones « au cordeau » tantôt des zones « sauvages » et où chacun, dans sa propre et personnelle vision des choses, y trouve du contentement. Le retour de la nature dans nos cimetières en fait des havres de paix en hommage à nos défunts.

Au rayon des nouveautés : ayant fait le constat d'un essoufflement de l'ancien concept des « Fêtes de septembre », la Commune, le Comité Culturel et de nombreuses associations et acteurs locaux de nos villages ont décidé d'unir leurs forces vives, leurs ressources et toute leur imagination pour concocter un tout nouveau projet qui vous mettra au défi et, nous en sommes certains, ravira tout le monde. Surveillez les voies de communication (site internet, réseaux sociaux...), vous en apprendrez plus très prochainement ! Et notez d'ores et déjà la date des 16 et 17 septembre prochain dans votre agenda ! Amusement garanti pour petits et grands ! Et puisque nous sommes déjà en juillet, nous souhaitons bien évidemment d'excellentes vacances à nos chères têtes blondes et à leurs parents. Profitez tous et toutes de cette pause bien méritée.



Chères Villersois, Chers Villersois, Vos enfants terminent ou ont terminé il y a quelques jours leur période d'exams. La fin de l'année est toute proche. Après cette année scolaire bien remplie, nous vous souhaitons à toutes et tous, des plus petits aux plus grands, de belles vacances ressourçantes et reposantes et de nombreux moments de partage en famille ou entre amis.

Par ailleurs, nous profitons de ce billet pour vous fixer rendez-vous le dimanche 3 septembre 2023 dans les jardins du château d'Oultrémont pour une après-midi consacrée aux enfants. Au programme : châteaux gonflables, grimage, magicien, Food truck, marchand de glace, bar, etc. Bref, tout le monde en profitera. Envie de prolonger les plaisirs de l'été ? Nous vous attendons nombreux entre 11h et 17h. Plus d'infos prochainement sur notre page Facebook ou dans votre boîte aux lettres.



A bientôt,

Le Groupe Ensemble

# 4530 choses à vivre !

## > Samedi 1 juillet

### Repas estival

L'Amicale des pensionnés socialistes de Villers organise un repas buffet à la maison des Solidarités à partir de 12h. Animation musicale par Tony Alfano.

Réservations - 0496 49 26 03.

## > Jeudi 6 juillet

### Apéro on the Road

Rendez-vous à Fize-Fontaine pour le premier apéro de l'été dès 18h. Dégustation sur place de la première bière villeroise, animations pour les enfants, restauration et de nombreuses surprises.

## > 14, 15 et 16 juillet

### Fête à Warnant-Dreye

Le comité des Fêtes de Warnant-Dreye vous convie à sa fête de village annuelle. Au programme : corrida, fête foraine, repas, soirée, balade vélo familiale, brocante...

## > Lundi 17 juillet

### Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique sera présente à l'administration communale de 17h30 à 19h30 pour sa collecte de sang trimestrielle.

## > Jeudi 20 juillet

### Apéro on the Road

Deuxième apéro de l'été dès 18h à Villers-le-Bouillet. Animations pour les enfants, restauration et de nombreuses surprises.

## > Samedi 22 juillet

### Brocante

Le Handball Villers 59 organise une brocante rue du Monument à Vaux-et-Borset.

Réservation souhaitée au 0496 299 562

## > Jeudi 10 août

### Apéro on the Road

Troisième apéro de l'été dès 18h à Warnant-Dreye. Animations pour les enfants, restauration et de nombreuses surprises.

## > Jeudi 24 août

### Apéro on the Road

Quatrième apéro de l'été dès 18h à Vaux-et-Borset. Animations pour les enfants, restauration et de nombreuses surprises.

## > Dimanche 27 août

### Marche ADEPS

Le comité du village de Vieux-Waleffe organise une marche ADEPS. Parcours de 5, 10, 15 et 20 km au départ de la rue Gasnière, 5. Bar et petite restauration prévus.

ration prévus.

## > Samedi 9 septembre

### Brocante

Le Handball Villers 59 organise une brocante rue du Monument à Vaux-et-Borset.

## > Samedi 16 septembre

### Dégustation de cuisine végétarienne

L'ASBL VERSO propose un buffet végétarien à 18h à la maison de quartier de Warnant.

Tarif (entrée, plat dessert): 20€ (10€ pour les - de 12 ans).

Réservations - 0476 799 900

## > 16 et 17 septembre

### Fêtes de septembre

Le Comité culturel de Villers-le-Bouillet, en collaboration avec la Commune, vous convie à sa nouvelle formule des Fêtes de septembre. Jeux intervillages et blind test le samedi et journée familiale le dimanche.

## > Lundi 18 septembre

### Les Olivettes

L'Amicale des pensionnés socialistes de Villers organise un repas fromages à la maison des Solidarités à partir de 12h. Animation musicale par Tony Alfano.

Réservations - 0496 49 26 03.

# État civil

## > NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

- Sasha
- Lévi
- Tyméo
- Victoria
- Célestin
- Andrea
- Auguste
- Basile

Félicitations à tous !

## > DÉCÈS

Albert MOXHET (17/03/2023) de Villers-le-Bouillet

Gilbert HAIBETTE (19/03/2023) de Fize-Fontaine

Marie Henriette WÉRY (24/03/2023) de Villers-le-Bouillet

Marie-Paule COUNE (25/03/2023) de Villers-le-Bouillet

André PAULUS (25/03/2023) de Fize-Fontaine

Christian MÉLON (11/04/2023) de Villers-le-Bouillet

Régina RAYER (14/04/2023) de Vaux-et-Borset

Georges ROUSSELLE (24/04/2023) de Warnant-Dreye

Josette GLAUDE (27/04/2023) de Villers-le-Bouillet

Patrick LEFEBVRE (07/05/2023) de Warnant-Dreye

Emilie THIRION (11/05/2023) de Villers-le-Bouillet

José MOMBAERTS (11/05/2023) de Villers-le-Bouillet

Marc MATHOUL (24/05/2023) de Vaux-et-Borset

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.